

BIKE AND RUN DU HARAS DE SAINT LO

« Epreuve S, XS et JEUNES »

Haras de Saint Lo, route de Paris

Article 1 Conditions de participation

La participation au Bike and Run du Haras du 8 Avril 2018 est ouverte aux personnes nées de 2010 à 2003 pour l'épreuve JEUNES, avant 2003 pour l'épreuve XS et avant 2001 pour l'épreuve S avec obligation pour les mineurs(es) de présenter une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 150 équipes pour l'épreuve sprint et découverte.

Article 2 Composition des équipes

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être de types masculines, féminines ou mixtes.

Les équipes sont composées de catégories d'âges libres. Elles seront classées dans la catégorie d'âge censée être la plus performante (ex : 1 vétéran + 1 senior seront classés senior)

Article 3 Bulletin d'engagement

Le bulletin d'inscription signé est à renvoyer accompagné d'un chèque correspondant au coût d'inscription et de la photocopie d'une licence de triathlon compétition de l'année en cours, (*NB les licences accueil doivent prendre une licence journée*) ou d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course cycliste et pédestre en compétition pour les non licenciés FFTRI

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Coûts d'inscription pour toute inscription complète reçue avant le 06 avril 2018 (au-delà tarif unique de 14 euros).

- 10 euros par personne licenciée en triathlon
- 12 euros par personne non licenciée en triathlon, (licence /assurance journée comprise)
- gratuit pour les épreuves JEUNES

Règlement : par chèque à l'ordre de *Saint Lo Triathlon*

Dossier complet à retourner par correspondance avant le 30/03/2018 à :

Pierrick BOTREL
16 rue Le Clos Pontois
50880 PONT-HEBERT

Renseignements :

Sur le FACEBOOK de SAINT-LO TRIATHLON où

Mickael PELLE

Mail : stlo.compet@orange.fr

NOTA : Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

La confirmation de votre inscription sera faite sur le site <http://www.saintlo.compet.com> par la liste des engagés...

Article 4 Accueil et retrait des dossards

L'accueil des participants et le retrait des dossards seront effectifs à partir de 12h00 dans l'enceinte du Haras de Saint Lô

Les inscriptions le jour de l'épreuve sous réserve des places disponibles, seront closes 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Le départ de la course est fixé à 14h30 pour l'épreuve S et XS, 13h30 pour les course JEUNES

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

Article 5 Équipements

Chaque équipe disposera d'un dossard par coéquipier et d'une plaque vélo.

Les dossards doivent être accrochés sur le devant et la plaque vélo sera fixée sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation).

Article 6 sécurité

Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, durant toute l'épreuve est obligatoire pour les 2 concurrents.

Article 7 Conditions de course

Le parcours est de 18 km pour l'épreuve S, 9 km pour l'épreuve XS, 2 km pour l'épreuve poussins pupilles et 4 km pour l'épreuve benjamins et minimes.

L'échange du VTT est libre sur le parcours.

A chaque passage dans la zone technique (ligne d'arrivée), les équipiers doivent arriver ensemble.

Le temps de participation à l'épreuve n'est pas limité

Des ravitaillements liquides et solides seront disposés sur le parcours au niveau de la zone technique de passage

Des panneaux d'affichage placés au point de retrait des dossards reproduiront les informations et directives essentielles à l'intention des concurrents.

Pour les épreuves S et XS, à 14h15 tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing donnant toutes les consignes de course. Il sera réalisé sur la ligne de départ. Tous les concurrents doivent être présents au briefing sous peine de disqualification immédiate.

Pour les épreuves JEUNES, les consignes seront données lors du départ

Article 8 Assurances

Concernant la responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par la police d'assurance de la FFTRI l'épreuve ayant reçu l'agrément de la FF TRI.

Quant à la l'assurance individuelle accident, les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés FFTRI la souscription d'une licence journée FFTRI est obligatoire. La souscription se fera au moment du retrait du dossard et le prix est inclus dans l'inscription.

Article 9 Discipline sportive

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations du comité d'organisation et aux décisions des arbitres. Malgré la présence d'orienteurs aux carrefours, les concurrents se doivent de respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité. Le repérage du parcours avant le départ de l'épreuve est vivement conseillé.

Article 10 Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Bike and Run à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course et aux cérémonies de remise des récompenses associées, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 11 Classements et résultats

Les résultats seront donnés sur place, au scratch et par catégories, après l'arrivée de la dernière équipe.

Les catégories récompensées seront Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, Toutes catégories et Master.

Les coupes et récompenses ne seront attribuées qu'aux 3 premières équipes de chaque type et catégories. Elles ne seront distribuées qu'aux équipes présentes à la cérémonie. Les licenciés FF TRI figurant au palmarès devront se présenter au podium de remise des récompenses en tenue de club